

L'ADRESSE - IMMOBILIERE DE LOGNES
BARÈME D'HONORAIRES AGENCE
 (Honoraires à la charge du vendeur)

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

FORFAIT DE 4 000 € TTC auquel s'ajoute une commission de 4 % calculée sur le prix de vente

ESTIMATION (VENTE OU LOCATION)

Estimation simple (VALORIS) OFFERTE

LOCATION

(Décret loi ALUR du 1er août 2014 applicable au 15 septembre 2014)

Zone tendue (liste nationale des communes concernées par les zones tendues et très tendues sur www.legifrance.gouv.fr)

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation (indexées à la superficie du logement :
 - 41 m² et supérieur : 150 € TTC
 - 31 m² à 40.99 m² : 200 € TTC
 - Inférieur ou égal à 30.99 m² : un loyer hors charges
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m²

Honoraires Gérance :

- Applicable sur les loyers encaissés, charges comprises.
- Assurance des Loyers Impayés Verspièren (voir conditions en agence) : 2.48% du loyer mensuel, charges comprises.

Jusqu'à 500 €	7.08% HT soit 8.50% TTC
510 € à 1 000 €	6.25% HT soit 7.50% TTC
Au-delà de 1 000 €	5.41% HT soit 6.50% TTC